

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

DECLARATION EN DOUANE UNIQUE
DDU
PAYS MEMBRES UTILISATEURS DU SYSTEME
DOUANIER AUTOMATISE SYDONIA

NOTES EXPLICATIVES
ET ANNEXES

SECTION 1 : OBJECTIFS, FORME ET COMPOSITION DE LA DDU

La mise en place de la Déclaration en Douane Unique (DDU) vise plusieurs objectifs :

- ☞ la simplification et l'harmonisation des formalités douanières dans les échanges entre les Etats membres de l'Union, d'une part et dans les échanges entre les Etats membres de l'Union et les pays tiers d'autre part ;
- ☞ l'uniformisation des codifications à caractère statistique ou réglementaire ;
- ☞ l'informatisation des formulaires douaniers pour une meilleure élaboration des statistiques du commerce extérieur.

La Déclaration en Douane Unique (DDU) remplace les déclarations en douane de mise à la consommation, d'exportation et de régimes suspensifs en cours dans les Etats membres de l'Union. A terme, elle pourra être utilisée également dans le domaine du transit interne à l'Union.

Le formulaire DDU est d'un format 21 cm X 29,7 cm. Dans sa forme globale, il comprend huit feuillets comprenant 54 rubriques numérotées de 1 à 54 et 4 rubriques identifiées par les lettres A, B, C et D dont les informations se dupliquent. Il permet d'assurer la prise en compte des opérations d'exportation, d'importation, de régimes suspensifs et à terme de transit dans le pays de destination.

☞ à terme, dans les échanges internes à l'Union, il pourra être utilisé dans sa version complète de 8 feuillets ;

☞ aujourd'hui, dans les échanges internes ou dans les échanges avec les pays tiers, il est utilisé dans une version fractionnée :

- dans les échanges internes à l'Union
 - Expédition : 1, 2, 3
 - Introduction : 6, 7, 8
- dans les échanges avec les pays tiers
 - Exportation : 1, 2, 3
 - Importation : 6, 7, 8

SECTION 2 : CONTENU DES RUBRIQUES DE LA DDU

Le contenu de chaque rubrique est décrit de façon succincte.

Certaines rubriques ne doivent être servies que pour les opérations d'exportation, d'autres uniquement pour les opérations d'importation.

CASE 1 **DECLARATION**

Cette case est composée de trois sous cases

1^{ère} sous case : type de déclaration

- EX : déclaration d'exportation de marchandises originaires des Etats membres vers les pays tiers ;
- IM : déclaration d'importation de marchandises de pays tiers ;

- COM : échanges internes à l'Union de marchandises originaires des Etats membres de l'Union ou nationalisées.

2^{ème} sous case : codification des régimes

Inscrire le code régime.

(Voir liste des régimes douaniers en annexe 1)

3^{ème} sous case : non utilisée.

A terme, sera utilisée dans le cadre du transit UEMOA interne et externe.

CASE 2 EXPEDITEUR/EXPORTATEUR N°

Ne servir que pour l'expédition / exportation.

Mentionnez vos nom et adresse, Si vous représentez une société, inscrivez sa raison sociale, son adresse complète et son numéro d'immatriculation.

CASE 3 FORMULAIRES

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 4 LISTES DE CHARGEMENT

Ne pas servir.

CASE 5 ARTICLES

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 6 TOTAL DES COLIS

Indiquez le nombre total de colis de la déclaration.

CASE 7 N° DE REPERTOIRE

Indiquez le numéro de référence, le numéro de répertoire ou de stockage attribué par le déclarant.

CASE 8 DESTINATAIRE N°

Indiquez le nom ou la raison sociale et l'adresse complète du destinataire réel de la marchandise.

Dans le cas d'une introduction / importation, indiquez également le numéro d'immatriculation du destinataire.

CASE 9 UTILISATION LIBRE

CASE 10 PAYS DE PROVENANCE

Indiquez le code du pays de provenance
(Voir codification des pays en annexe 2)

CASE 11 UTILISATION LIBRE

CASE 12 ELEMENTS VALEUR

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement (si la note de valeur est utilisée)

CASE 13 UTILISATION LIBRE

CASE 14 DECLARANT / REPRESENTANT N°

Vous même ou votre représentant légal par procuration.

CASE 15 PAYS EXPEDITION/EXPORTATION

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 15a CODE PAYS D'EXPORTATION

Dans le cas d'une introduction/importation, indiquez le code du pays d'expédition/exportation. (Voir codification des pays en annexe 2)

CASE 15b CODE REGION PAYS D'EXPORTATION

Ne pas servir.

CASE 16 PAYS D'ORIGINE

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 17 PAYS DE DESTINATION

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 17a) CODE DU PAYS DE DESTINATION

Dans le cas d'une expédition/exportation, indiquez le code du pays de destination.
(Voir codification des pays en annexe 2)

CASE 17b) CODE DE LA REGION DU PAYS DE DESTINATION

Ne pas servir.

CASE 18) IDENTITE ET NATIONALITE DU MOYEN DE TRANSPORT AU DEPART

1^{ère} sous case : Identité du moyen de transport. En cas de transport par route indiquez le numéro d'immatriculation du camion.

2^{ème} sous case : Nationalité : Code de nationalité du moyen de transport. (Voir codification des pays en annexe 2)

CASE 19) CONTENEUR

Inscrivez **1** si le transport s'effectue par conteneur
Inscrivez **0** dans les autres cas

CASE 20) CONDITIONS DE LIVRAISON

Conditions relatives au lieu de livraison et prévues dans les termes du contrat

1^{ère} sous case : Inscrivez l'incoterm indiqué dans le contrat. (Voir codification des incoterms en annexe 7)

2^{ème} sous case : lieu à préciser. (Voir « lieu à préciser » dans l'annexe des incoterms)

3^{ème} sous case : Code supplémentaire afférent au lieu de livraison prévu au contrat. Vous inscrivez :

1 si la localité est située dans le pays

2 si la localité est située sur le territoire d'un autre Etat membre de l'UEMOA

3 si la localité est située dans un pays tiers

CASE 21) IDENTITE ET NATIONALITE DU MOYEN DE TRANSPORT FRANCHISSANT FRONTIERE

1^{ère} sous case : Identité du moyen de transport actif franchissant la frontière. En cas de transport par route indiquez le numéro d'immatriculation du camion.

2^{ème} sous case : Code de nationalité du moyen de transport franchissant la frontière. (Voir codification des pays en annexe 2) En cas de transport par fer ou d'envois postaux, ne pas servir.

CASE 22 **DEVISE ET MONTANT TOTAL FACTURE**

1^{ère} sous case : Indiquez le code du pays dont la monnaie est utilisée pour la facturation. (Voir codification des devises en annexe 2)

2^{ème} sous case : Le montant total facturé correspond au montant en devises que vous recevez de votre client ou que vous versez à votre fournisseur. Il doit être exprimé sans décimale

CASE 23 **TAUX CHANGE**

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement en indiquant le cours applicable à la devise indiquée à la case 22 (1^{ère} sous case)

CASE 24 **UTILISATION LIBRE**

CASE 25 **MODE DE TRANSP A LA FRONTIERE**

Indiquez le code du moyen de transport franchissant la frontière. (Voir codification des modes de transport en annexe 5)

CASE 26 **MODE TRANSPORT INTERIEUR**

Indiquez le code du moyen de transport utilisé sur le territoire national.
(Voir codification des modes de transport en annexe 6)

CASE 27 **LIEU DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT**

Indiquez le code du lieu de chargement

1^{ère} sous case : (voir codification des locodes : trois dernières lettres, en annexe 10)

2^{ème} sous case : (voir codification des locodes : deux premières lettres, en annexe 10)

CASE 28 **DONNEES FINANCIERES ET BANCAIRES**

Indiquez le code de la banque et le mode de paiement.
(voir codification des modes de paiement en annexe 5)

CASE 29 **BUREAU DE SORTIE/BUREAU D'ENTREE**

Inscrivez le code du bureau de douane de sortie (expédition/exportation) ou d'entrée (introduction/importation) par lequel les marchandises franchissent la frontière. (voir liste des codes « bureaux » en annexe 8)

CASE 30 **LOCALISATION MARCHANDISES**

Inscrivez le lieu où les marchandises peuvent être examinées lors du dédouanement (hangar, quai, etc.)

CASE 31 **MARQUES ET NUMEROS DES COLIS - DESIGNATION DES MARCHANDISES**

Indiquez les marques et numéros des colis ainsi que le nombre de colis et la codification du conditionnement + numéro des conteneurs (CT = 1 dans la case 19)
(voir codification des conditionnements en annexe 3)

CASE 32 **ARTICLE**

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 33 **CODE DES MARCHANDISES**

Porter le code de la nomenclature de dédouanement des produits figurant dans le tarif des douanes de l'UEMOA

CASE 34 **CODE PAYS D'ORIGINE**

A servir dans le cas d'une introduction/importation et à l'exportation notamment pour permettre l'apurement des régimes suspensifs

1^{ère} sous case : Indiquez le code du pays d'origine
(Voir codification des pays)

2^{ème} sous case : **Ne pas servir.**

CASE 35 **MASSE BRUTE**

Indiquez le poids brut en kilogrammes (poids de la marchandise avec ses emballages)

CASE 36 **PREFERENCE**

Indiquez le code de la préférence tarifaire sollicitée.

CASE 37 **REGIME**

1^{ère} sous case : (4 caractères numériques)

Indiquez le code du régime étendu

(Voir codification des régimes étendus en annexe 1)

2^{ème} sous case : (3 caractères numériques)

Précisez le code additionnel national

Le premier de ces trois caractères numériques est commun aux pays de l'UEMOA utilisant le SYDONIA++ (voir codification en annexe 9)

CASE 38 **MASSE NETTE**

Poids de la marchandise sans emballage exprimé en kilogrammes sans décimale.

CASE 39 **UTILISATION LIBRE**

CASE 40 **DECLARATION SOMMAIRE/DOCOCUMENT PRECEDENT**

Si la case « A : Manifeste » a été complétée, il convient d'indiquer ici la référence du titre de transport.

CASE 41 **QUANTITES/UNITES COMPLEMENTAIRES**

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 42 **PRIX ARTICLE**

Ne pas servir.

CASE 43 **UTILISATION LIBRE**

CASE 44 **MENTIONS SPECIALES/ DOCUMENTS PRODUITS/
CERTIFICATS ET AUTORISATIONS**

Le système complète cette case automatiquement par la codification des documents à produire à l'appui de la déclaration.

CASE 45 **AJUSTEMENT**

Ne pas servir.

CASE 46 **VALEUR EN DOUANE**

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 47 **CALCUL DES IMPOSITIONS**

Ne pas servir.

Le système complète cette case automatiquement.

CASE 48 **REPORT DE PAIEMENT**

En cas de paiement différé, complétez cette case par le numéro du compte de crédit ou de pré-paiement.

CASE 49 **IDENTIFICATION DE L'ENTREPOT**

Ne pas servir sauf dans le cas où la marchandise est placée sous un régime économique :

- Entrepôt : code d'identification de l'entrepôt et durée de l'entreposage exprimée en nombre de jours

- Admission Temporaire/Exportation Temporaire : durée de l'admission/exportation temporaire en nombre de jours

CASE 50 **PRINCIPAL OBLIGE**

Ne pas servir.

CASE 51 **BUREAU DE PASSAGE PREVUS ET PAYS**

Ne pas servir.

CASE 52 **GARANTIE**

Ne pas servir.

CASE 53 **BUREAU DE DESTINATION ET PAYS**

Ne pas servir.

CASE 54 **LIEU ET DATE.**

Après avoir précisé le lieu et la date de dépôt des documents, signez votre déclaration.

NB : CASES A, B, C et D : ces rubriques sont normalement réservées au service des douanes. Seule la case A est susceptible d'être complétée par le déclarant au niveau du « Manifeste » par la mention de la référence du manifeste.

SOMMAIRE DES ANNEXES

1. Codification des régimes
2. Codification des pays et devises
3. Codification des conditionnements

4. Codification des documents joints
5. Codification des moyens et modes de paiements
6. Codification des modes et titres de transports
7. Codification des incoterms
8. Codification des bureaux
- 9 Codes additionnels
- 10 Lococodes

ANNEXE 1 codification des régimes douaniers	
Procédures générales	
0	Réservé
1	Exportation définitive
2	Exportation temporaire
3	Ré-exportation
4	Mise à la consommation
5	Admission et Importation temporaire
6	Ré-importation
7	Entrepôt
8	Transit
9	Autres procédures
Type de déclaration	
COM 1	Exportation intra-communautaires
COM 2	Exportation temporaire intra-communautaires
COM 3	Ré-exportation intra-communautaires
COM 4	Mise à la consommation intra-communautaires
COM 5	Admission et Importation temporaire intra-communautaires
COM 6	Ré-importation intra-communautaires
COM 7	Entrée intra-communautaires en entrepôt
EX 1	Exportation
EX 2	Exportation temporaire
EX 3	Ré-exportation
EX 8	Transit à l'export
EX 9	Autres procédures d'export
IM 4	Mise à la consommation
IM 5	Importation Temporaire
IM 6	Ré-importation
IM 7	Entrée en entrepôt

IM 8	Transit à l'import
IM 9	Autres procédures d'import
Régimes sollicités	
10	Exportation définitive
19	Autres cas d'exportation définitive
20	Exportation temporaire ordinaire
21	Exportation temporaire spéciale (mat. entreprises)
22	Perfectionnement passif (ouvraison, réparation,..)
30	Ré-exportation
39	Autres ré-exportation
40	Mise à la consommation
49	Autres cas de mise à la consommation
50	Admission temporaire ordinaire
51	Admission temporaire spéciale (mat. entreprises)
52	Perfectionnement actif (ouvraison, réparation,..)
53	Importation temporaire
60	Ré-importation
70	Entrepôt de stockage
71	Entrepôt industriel
80	Transit national
81	Transbordement
90	Cabotage
91	Régimes suspensifs simplifiés
92	Zone franche commerciale
93	Zone franche industrielle
Régimes précédents	
00	Directe
20	En suite d'exportation temporaire ordinaire
21	En suite d'exportation spéciale
22	En suite de perfectionnement passif
50	En suite d'admission temporaire ordinaire
51	En suite d'admission temporaire spéciale
52	En suite de perfectionnement actif
53	En suite d'importation temporaire
70	En suite d'entrepôt de stockage
71	En suite d'entrepôt industriel
92	En suite de zone franche commerciale
93	En suite de zone franche industrielle
Régimes étendus	
1000	Exportation définitive
1900	Autres cas d'exportation définitive
2000	Exportation temporaire ordinaire
2100	Exportation temporaire spéciale (matériels d'entreprises)

2200	ET pour perfectionnement passif (ouvraison, réparation, transformation)
3050	Ré-exportation en suite d'admission temporaire ordinaire
3051	Ré-exportation en suite d'admission temporaire spéciale
3052	Ré-exportation en suite d'AT pour perfectionnement actif
3053	Ré-exportation en suite d'importation temporaire
3070	Ré-exportation en suite d'entrepôt de stockage
3071	Ré-exportation en suite d'entrepôt industriel
3992	Autres ré-exportation en suite de zone franche commerciale
3993	Autres ré-exportation en suite de zone franche industrielle
4000	Mise à la consommation directe
4050	Mise à la consommation en suite d'admission temporaire ordinaire
4051	Mise à la consommation en suite d'admission temporaire spéciale
4052	Mise à la consommation en suite d'AT pour perfectionnement actif
4053	Mise à la consommation en suite d'importation temporaire
4070	Mise à la consommation en suite d'entrepôt de stockage
4071	Mise à la consommation en suite d'entrepôt industriel
4900	Autres cas de mise à la consommation
4992	Autres cas de mise à la consommation en suite zone franche commerciale
4993	Autres cas de mise à la consommation suite zone franche industrielle
5000	Admission temporaire ordinaire
5070	Admission temporaire ordinaire en suite d'entrepôt de stockage
5100	Admission temporaire spéciale (matériels d'entreprises)
5170	Admission temporaire spéciale en suite d'entrepôt de stockage
5200	AT pour perfectionnement actif (ouvraison ,réparation, transformation)
5270	AT pour perfectionnement actif en suite d'entrepôt de stockage
5300	Importation temporaire
5353	Transfert d'Importation temporaire
5370	Importation temporaire en suite d'entrepôt de stockage
6020	Ré-importation en suite d'exportation temporaire ordinaire
6021	Ré-importation en suite d'exportation spéciale
6022	Ré-importation en suite de perfectionnement passif
7000	Entrée en entrepôt de stockage
7050	Entrée en entrepôt de stockage en suite d'AT ordinaire
7051	Entrée en entrepôt de stockage en suite d'AT spéciale
7052	Entrée en entrepôt de stockage en suite d'AT perfectionnement actif
7053	Entrée en entrepôt de stockage en suite d'importation temporaire
7070	Mutation d'entrepôt de stockage
7100	Entrée en entrepôt industriel
8000	Transit national
8100	Transbordement
9000	Cabotage
9100	Régimes suspensifs simplifiés
9200	Entrée en zone franche commerciale
9300	Entrée en zone franche industrielle

ANNEXE 2 CODIFICATION DES PAYS ET DEVISES

Code	Pays	Code	Devise
-------------	-------------	-------------	---------------

AF	Afghanistan	AFA	Afghani
ZA	Afrique du Sud	ZAR	Rand
AL	Albanie	ALL	Lek
DZ	Algérie	DZD	Dinar algérien
DE	Allemagne	EUR	Euro
AD	Andorre	ADP	Peseta Andorre
AO	Angola	AOA	Kwanza
AI	Anguilla	XCD	\$ caraïbes est
AQ	Antarctique		
AG	Antigua et Barbuda	XCD	\$ caraïbes est
AN	Antilles Néerlandaises	ANG	Florin des AN
SA	Arabie Saoudite	SAR	Rial saoudien
AR	Argentine	ARS	Peso argentin
AM	Arménie	AMD	Dram
AW	Aruba	AWG	Florin d'Aruba
AU	Australie	AUD	\$ australien
AT	Autriche	EUR	Euro
AZ	Azerbaïdjan	AZM	Manat
BS	Bahamas	BSD	\$ Bahamas
BH	Bahreïn	BHD	Dinar Bahreïn
BD	Bangladesh	BDT	Taka
BB	Barbade	BBD	\$ Barbade
BY	Bélarus	BYR	Rouble Bélarus
BE	Belgique	EUR	Euro
BZ	Belize	BZD	\$ Belize
BJ	Bénin	XOF	CFA BCEAO
BM	Bermudes	BMD	\$ Bermudes
BT	Bhoutan	BTN	Nultrum
BO	Bolivie	BOB	Boliviano
BA	Bosnie Herzégovine	BAM	Mark convertible
BW	Botswana	BWP	Pula
BV	Bouvet, Île	NOK	Couronne norv.
BR	Brésil	BRL	Réal
BN	Brunei Darussalam	BND	\$ de Brunei
BG	Bulgarie	BGL	Lev
BF	Burkina Faso	XOF	CFA BCEAO
BI	Burundi	BIF	Franc Burundi
KY	Caïmans, Îles	KYD	\$ Îles Caïmans
KH	Cambodge	KHR	Riel
CM	Cameroun	XAF	CFA BEAC
CA	Canada	CAD	\$ canadien
CV	Cap-Vert	CVE	Escudo CV
CF	Centrafricaine, République	XAF	CFA BEAC
CL	Chili	CLP	Peso du Chili

CN	Chine	CNY	Yuan Renminbi
CX	Christmas, Île (Australie)	AUD	\$ australien
CY	Chypre	CYP	£ chypriote
CC	Cocos (Keeling), Îles	AUD	\$ australien
CO	Colombie	COP	Peso Colombie
KM	Comores	KMF	Franc comorien
CG	Congo (Brazzaville)	XAF	CFA BEAC
CD	Congo, Rép.Démocratique	CDF	Franc congolais
CK	Cook, Îles	NZD	\$ néo-zélandais
KR	Corée, République de	KRW	Won
KP	Corée, Rép.Pop.Dém.	KPW	Won Nord C.
CR	Costa Rica	CRC	Colon CR
CI	Côte d'Ivoire	XOF	CFA BCEAO
HR	Croatie	HRK	Kruna croate
CU	Cuba	CUP	Peso cubain
DK	Danemark	DKK	Couronne Dan.
DJ	Djibouti	DJF	Franc Djibouti
DO	Dominicaine, République	DOP	Peso Dominique
DM	Dominique	XCD	\$ caraïbes est
EG	Egypte	EGP	£ égyptienne
SV	El Salvador	SVC	Colon Salvador
AE	Emirats Arabes Unis	AED	Dirham EAU
EC	Equateur	ECS	Sucre
ER	Erythrée	ERN	Nakfa
ES	Espagne	EUR	Euro
EE	Estonie	EEK	Kroon
US	Etats-Unis	USD	\$ américain
ET	Ethiopie	ETB	Birr
FK	Falkland, Îles (Malvinas)	FKP	\$ Îles Falkland
FO	Féroé, Îles	DKK	Couronne Dan.
FJ	Fiji	FJD	\$ fidjien
FI	Finlande	EUR	Euro
FR	France	EUR	Euro
GA	Gabon	XAF	CFA BEAC
GM	Gambie	GMD	Dalasi
GE	Géorgie	GEL	Lari
GS	Géorgie Sud, Îles Sandwich Sud		
GH	Ghana	GHC	Cedi ghanéen
GI	Gibraltar	GIP	£ de Gibraltar
GR	Grèce	EUR	Euro
GD	Grenade	XCD	\$ caraïbes est
GL	Groenland	DKK	Couronne Dan.
GP	Guadeloupe	EUR	Euro
GU	Guam	USD	\$ américain

GT	Guatemala	GTK	Quetzal
GN	Guinée	GNF	Franc guinéen
GW	Guinée Bissau	GWP	Peso GB
GQ	Guinée Equatoriale	XAF	CFA BEAC
GY	Guyane	GYD	\$ guyanais
GF	Guyane Française	EUR	Euro
HT	Haïti	HTG	Gourde
HM	Heard et McDonald, Îles	AUD	\$ australien
HN	Honduras	HNL	Lempira
HK	Hong-Kong	HKD	\$ de Hong-kong
HU	Hongrie	HUF	Florin hongrois
UM	Îles Mineures Eloignées (EU)	USD	\$ américain
VG	Îles Vierges Britanniques	USD	\$ américain
VI	Îles Vierges des Etats-Unis	USD	\$ américain
IN	Inde	INR	Roupie indienne
ID	Indonésie	IDR	Rupiah
IQ	Irak	IQD	Dinar irakien
IR	Iran, République Islamique d'	IRR	Rial iranien
IE	Irlande	EUR	Euro
IS	Islande	ISL	Couronne island.
IL	Israel	ILS	Nouveau Sheqel
IT	Italie	EUR	Euro
JM	Jamaïque	JMD	\$ jamaïcain
JP	Japon	JPY	Yen japonais
JO	Jordanie	JOD	Dinar Jordanien
KZ	Kazakstan	KZT	Tenge
KE	Kenya	KES	Shilling kenyan
KG	Kirghizistan	KGS	Som
KI	Kiribati	AUD	\$ australien
KW	Koweït	KWD	Dinar koweïtien
LA	Laos, Rép.Dém.Populaire	LAK	Kip
LS	Lesotho	LSL	Loti
LV	Lettonie	LVA	Lats
LB	Liban	LBP	£ libanaise
LR	Libéria	LRD	\$ libérien
LY	Libyenne, Jamahiriya Arabe	LYD	Dinar libyen
LI	Liechtenstein	CHF	Franc suisse
LT	Lituanie	LTU	Litas
LU	Luxembourg	EUR	Euro
MO	Macao	MOP	Pataca
MK	Macédoine, Ex Rép.Yougoslave	MKD	Denar
MG	Madagascar	MGF	Franc malgache
MY	Malaisie	MYR	Ringgit
MW	Malawi	MWK	Kwacha

MV	Maldives	MVR	Rufiyaa
ML	Mali	XOF	CFA BCEAO
MT	Malte	MTL	£ de Malte
MP	Mariannes du Nord, Îles	USD	\$ américain
MA	Maroc	MAD	Dirham
MH	Marshall, Îles	USD	\$ américain
MQ	Martinique	EUR	Euro
MU	Maurice, Île	MUR	Roupie Maurice
MR	Mauritanie	MRO	Ouguiya
YT	Mayotte	EUR	Euro
MX	Mexique	MXN	Peso mexicain
FM	Micronésie, Etats Fédérés de	USD	\$ américain
MD	Moldavie, République de	MDA	Leu Moldave
MC	Monaco	EUR	Euro
MN	Mongolie	MNT	Tugrik
MS	Montserrat	XCD	\$ caraïbes est
MZ	Mozambique	MZM	Metical
MM	Myanmar	NMK	Kyat
NA	Namibie	NAD	\$ de Namibie
NR	Nauru	AUD	\$ australien
NP	Népal	NPR	Roupie du Népal
NI	Nicaragua	NIO	Cordoba Oro
NE	Niger	XOF	CFA BCEAO
NG	Nigéria	NGN	Naira
NU	Nioué	NZD	\$ néo-zélandais
NF	Norfolk, Île	AUD	\$ australien
NO	Norvège	NOK	Couronne norv.
NC	Nouvelle Calédonie	XPF	Franc CFP
NZ	Nouvelle Zélande	NZD	\$ néo-zélandais
IO	Océan Indien, Territoire Britan.	USD	\$ américain
OM	Oman	OMR	Rial omani
UG	Ouganda	UGX	Shilling Ouganda
UZ	Ouzbékistan	UZS	Sum
PK	Pakistan	PKR	Roupie Pakistan
PW	Palau	USD	\$ américain
PS	Palestine, territoires occupés		
PA	Panama	PAB	Balboa
PG	Papouasie Nouvelle Guinée	PGK	Kina
PY	Paraguay	PYG	Guarani
NL	Pays-Bas	EUR	Euro
PE	Pérou	PEN	Nouveau Sol
PH	Philippines	PHP	Peso philippin
PN	Pitcairn	NZD	\$ néo zélandais
PL	Pologne	POL	Zloty

PF	Polynésie Française	XPF	Franc Pacifique
PR	Porto Rico	USD	\$ américain
PT	Portugal	EUR	Euro
QA	Qatar	QAR	Rial qatari
RE	Réunion	EUR	Euro
RO	Roumanie	ROL	Leu roumain
GB	Royaume-Uni	GBP	£ sterling
RU	Russie, Fédération de	RUR	Rouble russe
RW	Rwanda	RWF	Franc rwandais
EH	Sahara Occidental	MAD	Dirham EAU
KN	Saint Kitts et Nevis	XCD	\$ caraïbes est
SM	Saint Martin	EUR	Euro
PM	Saint Pierre et Miquelon	EUR	Euro
VC	Saint Vincent et les Grenadines	XCD	\$ caraïbes est
SH	Sainte Hélène	SHP	£ Sainte Hélène
LC	Sainte Lucie	XCD	\$ caraïbes est
SB	Salomon, Îles	SBD	\$ Îles Salomon
AS	Samoa Américaines	USD	\$ américain
WS	Samoa	WST	Tala
ST	Sao Tomé et Príncipe	STD	Dobra
SN	Sénégal	XOF	CFA BCEAO
SC	Seychelles	SCR	Roupie Seych.
SL	Sierra Leone	SLL	Leone
SG	Singapour	SGD	\$ de Singapour
SK	Slovaquie	SKK	Couronne slova.
SI	Slovénie	SIT	Tolar
SO	Somalie	SOS	Shilling Somalie
SD	Soudan	SDD	\$ soudanais
LK	Sri Lanka	LKR	Roupie Sri Lanka
SE	Suède	SEK	Couronne Suède
CH	Suisse	CHF	Franc suisse
SR	Suriname	SRG	Florin Suriname
SJ	Svalbard et Île Jan Mayen	NOK	Couronne norv.
SZ	Swaziland	SZL	Lilangeni
SY	Syrienne, République Arabe	SYP	£ syrienne
TJ	Tadjikistan	TJS	Somoni
TW	Taïwan, Province de Chine	TWD	Nouveau \$ Taïw
TZ	Tanzanie	TZS	Shilling Tanzanie
TD	Tchad	XAF	CFA BEAC
CZ	Tchèque, République	CZK	Koruna
TF	Terres Australes Françaises	EUR	Euro
TH	Thaïlande	THB	Baht
TP	Timor Oriental	TPE	Escudo du Timor
TG	Togo	XOF	CFA BCEAO

TK	Tokelou	NZD	\$ néo-zélandais
TO	Tonga	TOP	Pa'anga
TT	Trinidad et Tobago	TTD	\$ Trin. Tobago
TN	Tunisie	TND	Dinar tunisien
TM	Turkménistan	TMM	Manat
TC	Turks et Caïcos, Îles	USD	\$ américain
TR	Turquie	TRL	₺ turque
TV	Tuvalu	AUD	\$ australien
UA	Ukraine	UAH	Hryvnia
UY	Uruguay	UYU	Peso Uruguay
VU	Vanuatu	VUV	Vatu
VA	Vatican (Saint Siège)	EUR	Euro
VE	Venezuela	VEB	Bolivar
VN	Vietnam	VND	Dong
WF	Wallis et Futuna	XPF	Franc Pacifique
YE	Yémen	YER	Rial yéménite
YU	Yougoslavie	YUM	Dinar Yougo.
ZM	Zambie	ZMK	Kwacha
ZW	Zimbabwe	ZWD	\$ zimbabwéen

ANNEXE 3 Codification des conditionnements

Conditionnement	Code	Conditionnement
Ampoule non protégée	SW	Emballage thermoretractable
Ampoule protégée	EN	Enveloppe
Atomiseur	CV	Etui
Bac	TS	Faisceau
Bâche	ST	Feuille
Bague	SL	Feuille-palette
Balle comprimée	NT	Filet
Balle non comprimée	RT	Filet à fruits
Ballon non protégé	FP	Filmpack
Ballot	VI	Fiole
Baquet ("bucket")	FL	Flacon
Baquet ("tub")	CK	Foudre
Baril	DR	Fût
Barre	FI	Futaille
Barrique	CL	Glône
Bidon	LG	Grume
Bidon de lait	LZ	Grumes en ballot, botte, faisceau
Bidon cylindrique	FD	Harasse
Bidon rectangulaire	JR	Jarre

Bobine	JY	Jerricane cylindrique
Bocal	JC	Jerricane rectangulaire
Boite ("box")	IN	Lingot
Boite ("case")	IZ	Lingots en ballot, botte, faisceau
Boite d'allumettes	TR	Malle
Boite en fer blanc	CE	Manne
Boite gigognes	NE	Marchandises non emballées
Bonbonne clissée	MT	Natte
Bonbonne non protégée	HR	Panier
Bonbonne protégée	PA	Paquet
Bouquet	PH	Pichet
Bouteille de gaz	BT	Pièce
Bouteille non protégée, bulbeuse	BD	Planche ("board")
Bouteille non protégée, cylindrique	PN	Planche ("plank")
Bouteille protégée, bulbeuse	BY	Planches ("boards), en ballot, botte, faisceau
Bouteille non protégée, cylindrique	PZ	Planches ("planks") en ballot, botte, faisceau
Aérosol	PG	Plaque
Cadre	PY	Plaques en ballot, botte, faisceau
Cage	GI	Poutrelle
Cageot	GZ	Poutrelles en ballot, botte, faisceau
Cagette	RO	Rouleau
Plateau	BG	Sac ("bag")
Caisse à claire-voie	SA	Sac ("sack")
Caisse à thé	JT	Sac en jute
Cantine	MS	Sac multicorde
Carton	MB	Sac multiplis
Casier libre	PO	Sachet ("pouch")
Casier à bouteilles	SH	Sachet ("sachet")
Casier à lait	RD	Tige
Cercueil	RZ	Tiges en ballot, botte, faisceau
Châssis	SM	Tôle
Citerne cylindrique	SZ	Tôles en ballot, botte, faisceau
Citerne rectangulaire	TO	Tonne
Coffre	HG	Tonneau
Coffre de marin	KG	Tonnelet
Coffret	RL	Touret
Colis ("package")	TU	Tube
Colis ("parcel")	TD	Tube déformable
Corbeille	TZ	Tubes en ballot, botte, faisceau
Coupe	SU	Valise
Cruche	VG	Vrac, gaz
Cuve	VQ	Vrac, gaz liquéfié

Cylindre	VL	Vrac, liquide
Dame-jeanne non protégée	VY	Vrac solide, particules fines (poudre)
Dame-jeanne protégée	VR	Vrac solide, particules granuleuses
Dévidoir	VO	Vrac solide, particules grosses (nodule)
Emballage sous vide		

ANNEXE 4 CODIFICATION DES DOCUMENTS JOINTS

Code	Document
002	Certificat de conformité
003	Certificat de qualité
018	Certificat de circulation de marchandises
235	Liste de conteneurs
271	Liste de colisage
325	Facture proforma
380	Facture commerciale
703	Feuille de route émise par le transitaire
704	Connaissance principal
705	Connaissance
714	Connaissance émis par le transitaire
722	Liste d'accompagnement SMGS
730	Lettre de voiture (transport routier)
740	Lettre de transport aérien
741	Lettre de transport aérien principale
750	Bulletin d'expédition (colis postaux)
760	Document de transport multimodal/combiné
785	Manifeste de chargement
787	Bordereau
820	Déclaration d'expédition - formulaire T
821	Déclaration d'expédition - formulaire T1
822	Déclaration d'expédition - formulaire T2
823	Exemplaire de contrôle T5
830	Déclaration de marchandises pour l'exportation
851	Certificat phytosanitaire
852	Certificat de salubrité
853	Certificat vétérinaire
861	Certificat d'origine
862	Déclaration d'origine
864	Certificat d'origine préférentiel
865	Certificat d'origine SPG
911	Licence d'importation
933	Déclaration de la cargaison (arrivée)
941	Permis d'embargo
951	Formulaire TIF

952	Carnet TIR
954	Certificat d'origine EUR1
955	Carnet ATA

ANNEXE 5 CODIFICATION DES MOYENS ET MODES DE PAIEMENT			
Code	Moyen de paiement	Code	Mode de paiement
10	Espèces	01	Comptant
20	Chèque	02	à la fin du mois
21	Lettre bancaire	03	Date déterminée
22	Lettre bancaire certifiée	04	Différé ou échelonné
23	Chèque bancaire (émis par une banque ou un établissement similaire)	05	Escompte non applicable
24	Chèque particulier signé par la banque	06	Mixte
25	Chèque particulier certifié par la banque	07	à long terme
30	Transfert de crédit	08	Escompte offert au comptant
31	Transfert de débit	09	le mois prochain
42	Paiement sur compte bancaire	10	Immédiat
60	Billet à ordre	11	facultatif
61	Billet à ordre signé par le débiteur	12	10 jours après fin de mois
62	Billet à ordre signé par le débiteur et endossé par la banque	13	Vendeur conseille acheteur
63	Billet à ordre signé par le débiteur et endossé par une tierce personne	15	sans charge
64	Billet à ordre signé par la banque	16	non encore défini
65	Billet à ordre signé par la banque et endossé par une autre banque	17	Anticipé
66	Billet à ordre signé par une tierce personne	18	Date convenue
67	Billet à ordre signé par une tierce personne et endossé par une banque	19	Paiement contre déclaration
68	Billet à ordre signé par un tierce personne et endossé par une autre	20	Pénalités à terme
70	Lettre tirée par le créditeur sur le débiteur	21	Intérêts sur arriérés
71	Lettre tirée par le créditeur sur le débiteur et acceptée	22	Escompte
72	Lettre tirée par le créditeur sur le débiteur , acceptée/endossée par une tierce personne	99	autres
73	Lettre tirée par le créditeur sur le débiteur et endossée par un autre débiteur		
74	Lettre tirée par le créditeur sur une banque		
75	Lettre tirée par le créditeur et endossée par une autre banque		
76	Lettre tirée par le créditeur sur une banque et endossée par un tiers		
77	Lettre tirée par le créditeur sur une tierce partie		
78	Lettre tirée par le créditeur sur une tierce partie, acceptée et endossée par une banque		
90	Consentement mutuel		

ANNEXE 6 CODIFICATION DES MODES ET TITRES DE TRANSPORT

Modes de transport

1	Transport maritime
2	Transport par chemin de fer
3	Transport par route
4	Transport par air
5	Envois postaux

6	Transport mixte
7	Installations de transport fixes
8	Transport par navigation intérieure
9	Autres moyens de transport

Titres de transport

CTG	Carnet de transit routier groupage
CTR	Carnet de transit routier
D8	Acquit de transit par Fer
D8G	Groupage Acquit de transit par Fer
LTA	Lettre de transport aérien
LTG	Groupage lettre de transport aérien
T1	Transit ordinaire (S1)
T1G	Transit ordinaire (S1) groupage
TFG	Groupage Transit International par Fer
TIF	Transit International par Fer

ANNEXE 7 CODIFICATION DES INCOTERMS

Code	Incoterm	Lieu à préciser
CIF	Coût, assurance, fret	Port de destination convenu
CFR	Coût et fret	Port de destination convenu
CIP	Fret Port, payé assurance jusqu'à	Point de destination convenu
DAF	Rendu frontière	Lieu de livraison convenu à la frontière
DCP	Fret Port, payé jusqu'à	Point de destination convenu
DDP	Rendu droits acquittés	Lieu de destination convenu dans le pays d'importation
EXQ	A quai	Dédouané port convenu
EXS	Ex ship	Port de destination convenu
EXW	A l'usine	Localisation de l'usine
FAS	Franco le long du navire	Port d'embarquement convenu
FOA	FOB aéroport	Aéroport de départ convenu
FOB	Franco à bord	Port d'embarquement convenu
FOR	Franco sur wagon	Point de départ convenu
FRC	Franco transporteur	... point désigné

ANNEXE 8 CODIFICATION DES BUREAUX DE DOUANE

Nom du bureau ou du service	Code
DIRECTION GENERALE DES DOUANES	BFDGD
DIRECTION REGIONALE DU CENTRE	BFDRC
OUAGA GARE	BFC01
OUAGA AEROPORT	BFC02
OUAGA CDP	BFC03
OUAGA ROUTE	BFC04
BUREAU DE BINGO	BFC05
PO	BFC06
KOUDOUGOU	BFC07
LEO	BFC08

ZABRE	BFC09
ZECCO	BFC10
B M OUAGA	BFC11
B.R.I	BFC12
B.S.A	BFC13
BM MANGA	BFC14
DIRECTION REGIONALE DE L'EST	BFDRE
BITTOU	BFE01
KANTCHARI	BFE02
CINKANSE	BFE03
SANGHA	BFE04
YARGATENGA	BFE05
NADIAGOU	BFE06
TANSARGA	BFE07
SOUDOUGUI	BFE08
POGNOA	BFE09
BOTTOU	BFE10
FADA N'GOURMA	BFE11
TENKODOGO	BFE12
BOGANDE	BFE13
DIRECTION REGIONALE DU NORD	BFDRN
SEBBA	BFN01
THIOU	BFN02
DJIBO	BFN03
SEYTENGA	BFN04
MARKOYE	BFN05
B M OUAHIGOUYA	BFN06
B M DORI	BFN07
DEOU	BFN08
BM KAYA	BFN09
DIRECTION REGIONALE DE L'OUEST	BFDRO
BOBO GARE	BFW01
BOBO CDP	BFW02
NIANGOLOKO GARE	BFW03
BUREAU BANFORA	BFW04
NIANGOLOKO ROUTE	BFW05
KAMPTI	BFW06
OUESSA	BFW07
DJIBASSO	BFW08
FO	BFW09
KOLOKO	BFW10
NAKO	BFW11
BATIE	BFW12
MANGODARA	BFW13
B M BOBO	BFW14
DIEBOUGOU	BFW15

TOUGAN	BFW16
TANSILLA	BFW17
BM DEDOUGOU	BFW18
BM BANFORA	BFW19

ANNEXE 9 CODES ADDITIONNELS

0	Régime commun
1	Au titre des acquits à caution
4	Au titre des médicaments essentiels génériques
60	Produits du cru ou de l'artisanat traditionnel
61	Produits Industriels originaires agréés à la TPC
62	Produits Industriels originaires non agréés à la TPC
80	Avitaillement des navires et aéronefs
140	Au titre des privilèges diplomatiques en franchise totale
141	Au titre des privilèges diplomatiques en franchise partielle
330	Au titre du code des investissements
335	Au titre du code des investissements sortie d'entrepôt
340	Au titre du code des investissements sortie d'entrepôt industriel
422	Au titre des financements extérieurs en franchise totale
423	Au titre des financements extérieurs en franchise partielle
510	Au titre des dons et aides
520	Importation temporaire en franchise totale (Croix Rouge)
521	Importation temporaire en franchise totale (Dons à l'Etat)
720	Au titre des admissions exceptionnelles en franchise totale
721	Au titre des admissions exceptionnelles en franchise partielle
722	Au titre des admissions exceptionnelles en franchise
723	Admission exceptionnelle exonération partielle (PC/PCS)